



72^{ème} SESSION DU COMITÉ RÉGIONAL DE L' OMS POUR L'AFRIQUE
Lomé, 25 août 2022

Point 13 : Stratégie régionale actualisée pour l'action sur les déterminants environnementaux de la santé humaine dans la Région africaine 2022- 2032.

Déclaration du Bénin

Monsieur le Président,
Madame la Directrice Régionale,
Mesdames, messieurs les chefs de délégations,
Distingués délégués,
Mesdames et messieurs,

Le Bénin a l'honneur de faire la présente déclaration relative à la « stratégie régionale actualisée pour l'action sur les déterminants environnementaux de la santé humaine dans la région africaine 2022-2032 ».

Monsieur le Président,

1. Le Bénin félicite la Directrice Régionale et son équipe pour l'excellente préparation de la 72^{ème} Session du Comité régional de l'OMS.
2. Le Bénin a examiné avec intérêt le document de Stratégie régionale actualisée, note qu'il prend en compte la situation actuelle dans nos pays et reste un outil indispensable pour la mise en œuvre de la Déclaration de Libreville.

3. Le Bénin note également que bien que lents, des progrès ont été faits pour la réduction de la charge de morbidité imputable aux déterminants environnementaux en Afrique depuis l'avènement du précédent document de stratégie (2017-2021).

Monsieur le Président

Mesdames et messieurs

4. Le Bénin a entrepris d'importantes réformes institutionnelles et organisationnelles dans le domaine sanitaire et environnemental pour assurer à sa population une meilleure santé. Une nouvelle loi portant hygiène publique en République du Bénin, plus adaptée aux réalités actuelles a été votée. Ainsi par exemple au Bénin, il est aujourd'hui interdit : d'ériger une habitation ou de creuser un puits à moins de cent (100) mètres d'un cimetière ; d'exploiter des morgues traditionnelles ; d'inhumer un corps en dehors d'un cimetière sauf autorisation spéciale dûment délivrée par les autorités communales, après avis conforme du service en charge de l'hygiène. Il est également interdit de produire, de manipuler, d'étaler ou de vendre les denrées alimentaires aux abords immédiats de toute source de pollution.
5. Aussi, grâce aux différentes actions menées par le gouvernement de 2016 à 2020, l'accès universel aux services d'approvisionnement en eau potable s'est considérablement amélioré. Sept 7 béninois sur dix (10) ont un accès sécurisé à l'eau potable.
6. Concernant la protection de la santé et de l'environnement contre les produits chimiques, le Bénin a actualisé son plan national de mise en œuvre de la convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants et adopté la

Loi N° 2017-39 du 26 décembre 2017 portant interdiction des sachets plastiques.

7. Par ailleurs, le Bénin a élaboré un Plan National d'Adaptation au changement climatique (PNA) intégrant entre autres la santé, l'énergie et la protection du littoral.
8. Le Bénin a procédé en 2021 au renforcement des ressources humaines en recrutant des spécialistes en Environnement-Santé et des hygiénistes.

Monsieur le Président

Mesdames et messieurs

9. Le Bénin encourage tous les pays de la région Africaine de l'OMS à intensifier les efforts et initiatives visant à réduire les risques sanitaires associés à l'environnement et exhorte l'OMS et les autres Institutions partenaires à appuyer les pays en développement.

Je vous remercie.